



DIRECTION DES MARQUES,
DESSINS ET MODÈLES
SERVICE LOGISTIQUE

15 rue des Minimes
CS 50001
92677 Courbevoie Cedex

OBJET : Avis de publication d'une demande
d'enregistrement de marque au BOPI

n° 15/02 Vol. I du 9 janvier 2015

Conformément à l'article L. 712-2 du code de la propriété intellectuelle, votre demande d'enregistrement a été publiée, le cas échéant en couleurs, au Bulletin officiel de la propriété industrielle, sous la forme et dans le libellé, reproduits au verso.

A défaut de modification en cours de procédure, l'enregistrement de cette marque ne donnera pas lieu à une nouvelle publication mais uniquement à une mention et c'est le texte reproduit au verso qui figurera sur le certificat d'enregistrement.

Malgré le soin apporté à la saisie des données, des erreurs ou omissions peuvent intervenir. Si tel est le cas, veuillez nous le signaler (INPI - DMA - Service Logistique - 15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 Courbevoie Cedex - n° télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00) afin de permettre d'assurer la conformité de nos publications avec le libellé de votre demande.

AVERTISSEMENT IMPORTANT

VOUS ALLEZ PROBABLEMENT RECEVOIR DES COURRIERS OU FACTURES DE LA PART DE **SOCIÉTÉS PRIVÉES ÉTRANGÈRES** (par exemple : Globus éditions, Trademark publisher, etc) QUI VOUS RECLAMERONT DES SOMMES D'ARGENT POUR PROCÉDER À LA PUBLICATION DE VOTRE MARQUE.

NE VOUS LAISSEZ PAS ABUSER PAR LE FAIT QUE CES COURRIERS COMPORTENT PARFOIS UNE PHOTOCOPIE DE LA PUBLICATION DE VOTRE MARQUE AU BOPI :

CES SOCIÉTÉS N'ONT AUCUNE COMPÉTENCE ET AUCUNE LÉGITIMITÉ EN MATIÈRE DE MARQUES, NI EN FRANCE, NI À L'ÉTRANGER ET LA PUBLICATION QU'ELLES PROPOSENT N'AJOUTE RIEN À LA PROTECTION DE VOTRE MARQUE.

VOUS N'AVEZ AUCUNE OBLIGATION DE PAYER.

SI VOUS SOUHAITEZ ÉTENDRE VOTRE PROTECTION À L'ÉTRANGER (dans l'Union européenne ou à l'international), SEULS L'INPI, L'OHMI (Office d'harmonisation dans le marché intérieur) OU L'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) SONT HABILITÉS À RECEVOIR VOS DEMANDES ET À PERCEVOIR LES TAXES CORRESPONDANTES.

Nous vous conseillons de faire part de cet avertissement à votre service comptabilité. Pour de plus amples informations (et notamment pour une liste indicative des sociétés concernées) vous pouvez consulter le site Internet de l'INPI : www.inpi.fr (sous la rubrique «Déposer à l'INPI»).

Siège
15 rue des Minimes - CS 50001
92677 Courbevoie Cedex
Téléphone : 0820 213 213
Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr - contact@inpi.fr

Établissement public national
créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951

REÇU LE 20 JAN. 2015



438 - 1 / 1 - 00000 - 1



1864

AMIS ET PELERINS DE SAINT JACQUES DE L
VEZELAY
M BERNARD KIENZLER
24 RUE SAINT PIERRE
89450 VEZELAY

N° National : 14 4 142 108

Dépôt du : 15 DÉCEMBRE 2014

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Amis et Pèlerins de Saint-Jacques de la Voie de Vézelay,
Association loi 1901, 24 Rue Saint-Pierre, 89450 VEZELAY.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Amis et Pèlerins de Saint-Jacques de la Voie de Vézelay, M.
Bernard KIENZLER, 24 Rue Saint-Pierre, 89450 VEZELAY.

Voie Historique de VEZELAY

Classe N° 16 : articles de papeterie ; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage ; papier ; carton ; affiches ; albums ; cartes ; livres ; journaux ; prospectus ; brochures ; calendriers ; instruments d'écriture ; sacs et sachets (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage ; sacs à ordures en papier ou en matières plastiques ;

Classe N° 25 : Vêtements, chaussures, chapellerie ; foulards ; bonneterie ;

Classe N° 26 : boutons, crochets et œillets, épingles et aiguilles ; articles de mercerie (à l'exception des fils) ;

Classe N° 35 : Publicité ; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail ; reproduction de documents ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; relations publiques ;

Classe N° 39 : Transport ; organisation de voyages ; informations en matière de transport ; transport en taxi ; réservation de places de voyage ;

Classe N° 41 : Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles ; publication de livres ; organisation de concours (éducation ou divertissement) ; organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs.

Classes de produits ou services : 16, 25, 26, 35, 39, 41.